



## Suis-je en cdi ou cdd? Avenant contrat

Par **biboul75**, le **11/07/2013** à **21:40**

Bonjour à tous,

j'ai quelque chose qui me tracasse.

Je vous explique ma situation, j'ai signé un CDI à temps partiel en mai 2012.

Je fais du temps partiel, car le reste du temps je suis en cours.

Du coup en été je repasse à temps plein, et mon employeur me fait un avenant.

Sur mon contrat initial nous pouvons lire :

"Ce contrat de travail est conclu a compter de la date d'entrée prévue le 12 mai 2012. Le salarié occupera un emploi à temps partiel à raison de 40% de la durée de travail légale pour une durée indéterminée"

Voici un extrait de l'avenant de l'année dernière :

"Horaires de travail :

A compter du 01 Juillet 2012, le salarié occupera un emploi à temps complet pour une durée déterminée jusqu'au 2 novembre 2012"

Cependant l'article 6 de mon contrat a jamais été modifié par l'avenant, il s'agit de la période de préavis, c'est écrit:

"Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, [...]un délai de préavis est fixé à 3 mois"

Suis je en cdi ou ou cdd?

Le fait d'écrire "le salarié occupera un emploi à temps complet pour une durée déterminée" annule le fait que je sois en cdi?

Merci pour votre aide

Par **DSO**, le **12/07/2013** à **14:18**

Bonjour,

Vous êtes toujours en CDI, mais à temps plein pour une durée déterminée, bien que cette situation ne soit pas conforme au droit.

Cordialement,  
DSO